

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux: Grande Rue Merciere, n. 22.

23 Juin 1849. Les principes et les faits.

C'est un thème très commode pour l'opposition que celui des principes; elle se renferme dans cet argument comme dans une citadelle inexpugnable, et de là elle foudroie tous les gouvernements avec de grands mots, avec des formules vagues et indéfinies qui peuvent renfermer un peu de bien, il est vrai, mais qui peuvent aussi — et cela n'est pas moins vrai — renfermer beaucoup de mal.

Toutes les maximes se transforment en axiomes, toutes les idées en préceptes, toutes les opinions en doctrines, et chacun arrive armé d'un principe absolu comme d'une arme irrésistible. L'un ne voit de salut que dans la liberté illimitée; l'autre, dans la répression systématique. A celui-ci, il faut une libre carrière et la bride sur le cou; à celui-là, il suffit d'une arène restreinte et d'un frein vigoureusement serré; en un mot, chaque athlète se présente dans la lice avec son rêve favori, avec son système individuel, et lorsque vous voulez le blâmer, lorsque vous voulez critiquer cette conduite, le voilà qui se redresse de toute sa hauteur et qui se pance, avec autant d'orgueil et de dédain: Je suis dans les principes, dans les vrais principes.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que la foule ébahie applaudit; ce mot de principes la flatte et la séduit. Elle aussi — sans savoir de quoi il est question, — est pour les principes, et elle bat des mains en répétant d'un ton doctoral: « En effet, monsieur a raison, il se conforme aux principes. »

Nous voudrions bien, confiants comme la foule, faire comme elle, et nous payer de mots; mais malheureusement nous aimons à approfondir les choses, et en disséquant ces phrases retentissantes, en analysant ces discours pompeux, nous ne trouvons que du vide, et nous le proclamons.

Qui, du vide. En effet, quel est donc, en politique, hors la souveraineté du peuple, le principe vrai et invariable? où donc est cette loi révélée qui renferme les règles absolues du gouvernement des sociétés? nous les cherchons en vain et ne les trouvons nulle part. Plus que jamais nous sommes convaincus que la politique est une science relative, toute d'observations et d'études, se modifiant suivant les circonstances, et ayant pour but d'appliquer aux affaires de chaque peuple les règles de la morale. La politique est donc un compromis entre la vérité morale et le fait pratique; c'est la science qui a pour but d'amener les hommes au régime de la vertu sans dénouer les liens sociaux; c'est aussi la science qui, en dirigeant l'esprit intérieur de chaque Etat, s'occupe de ses intérêts extérieurs, etc. à ce dernier point de vue, elle a, non pas des principes, mais des traditions auxquelles elle doit se conformer.

Puisque la vérité, en politique, est essentiellement mobile, puisqu'elle suit les mœurs, les coutumes et l'instruction de chaque peuple, repoussons donc comme des hérésies toutes ces propositions qui arrivent fièrement, avec l'accent de l'autorité, et qui veulent se rendre indispensables en s'affublant du titre de principes. Examinons attentivement, avant de les discuter, toutes ces attaques dont le gouvernement est l'objet, mais dont le pouvoir est le but.

La politique est, nous l'avons dit, un vaste champ d'observations, et les faits doivent avoir une grande

part dans la sollicitude de ceux qui aspirent au rôle d'hommes d'Etat. Il faut les étudier en se plaçant au point de vue du progrès et de la morale. De là, on doit considérer attentivement ce qu'ils renferment, et en déduire les conséquences pratiques à l'aide desquelles la société peut être conduite vers l'avenir dans de bonnes conditions de stabilité et d'amélioration.

Laissons donc les principes politiques ou soi-disant tels dans les nuages obscurs où ils prennent naissance, et où ils périraient sans explosion, — si les révolutionnaires ne s'attachaient à eux — et consacrons tout notre temps, toute notre intelligence aux faits matériels, à ces faits qui dispensent avec eux la vie ou la mort.

Les principes politiques sont des armes de parti, des devises d'insurrection, des légendes révolutionnaires. Il n'y a de vrai, de certain et de puissant que des principes moraux.

Ce sont eux qu'il faut faire passer dans la vie politique avec le plus de force possible; le progrès est là, et il n'est que là. En dehors, il n'y a qu'agitation et mensonge.

On doit s'attendre à recevoir d'Allemagne des nouvelles importantes.

La Prusse frappe en ce moment un grand coup dans le pays de Bade et dans le Palatinat.

Le rôle de l'Assemblée nationale qui est venue planter sa tente à Stuttgart, devient de plus en plus impossible.

Elle a dû sortir de la ville et n'a pu trouver de lieu de réunion que dans une espèce de cabaret. Chaque séance pour cette Assemblée est un aveu nouveau de son impuissance.

C'est ainsi que nous voyons s'éteindre peu à peu une entreprise que tous les hommes sensés, avaient dès le début déclarée irréalisable. Si d'ailleurs quelque chose peut être comparé à cette situation, c'est celle du vicar de l'empire à Francfort. Unis, le vicar et l'Assemblée n'étaient encore qu'une très grande faiblesse. Ils ont tourné leur colère l'un contre l'autre, et tous leurs efforts ne parviennent cependant pas à se détruire mutuellement.

Les nouvelles du théâtre de la guerre, en Allemagne, reçues ce matin confirment celles que nous avons reçues hier. Les insurgés ne sont pas en état d'offrir une résistance sérieuse aux troupes prussiennes, et l'on comprend actuellement que la défensive dans laquelle ils se renferment soit pour eux une nécessité.

On signale le passage de l'empereur de Russie à Cracovie, dans sa marche vers la Hongrie.

Les journaux de Paris nous ont apporté hier les deux rapports des généraux Gemeau et Magnan. Ces rapports ne font connaître aucun fait nouveau; ils se bornent à raconter sommairement, trop sommairement peut-être, les événements du 15 juin, au point de vue militaire.

Nous ne savons pas si ces rapports ont été publiés in extenso ou si quelques passages en ont été supprimés. Quoi qu'il en soit, nous les jugeons tels qu'ils ont paru, et nous les trouvons incomplets en ce qui concerne les braves généraux qui commandent notre armée à Lyon. Permis à ces messieurs de se montrer modestes et de se taire sur la conduite qu'ils ont tenue, mais c'est à nous de refaire leur œuvre en ce

qui les concerne, et de rendre à chacun d'eux la justice qui lui est due.

Le général Gemeau avait pris d'excellentes dispositions, que la prompte soumission de la Croix-Rousse a heureusement rendues inutiles. Il est demeuré constamment à la Préfecture, recevant des rapports, expédiant des ordres et se tenant prêt à parer à toute éventualité.

La confiance qu'il inspire aux bons citoyens et aux soldats, l'effroi salutaire qu'il impose aux émeutiers ont contribué puissamment au rétablissement de l'ordre.

Quant au général Magnan, c'est à lui évidemment et au général d'Arbouville, sous ses ordres, que revient l'honneur de la journée. Comme le fait remarquer aujourd'hui le *Dix Décembre*, il s'est mis, lui, commandant en chef de l'armée des Alpes, à la disposition du général Gemeau.

L'unité lui a paru préférable à toute vaine satisfaction. Succédant au maréchal Bugeaud, il a réclamé la partie de la tâche que le maréchal s'était réservée; il a attaqué la Croix-Rousse; et si les hommes de cœur admirent son sang-froid et son intrepidité, les militaires sont frappés de la justesse et de l'énergie de ses combinaisons stratégiques.

Le général d'Arbouville, chargé de veiller à l'exécution des ordres du général Magnan, a constamment marché en tête des colonnes d'attaque, bravant le feu des insurgés avec un courage héroïque. Nos soldats, électrisés par son exemple, voulaient le devancer; il n'eut pu que le suivre.

Le général Montréal a continué la réputation de bravoure dont il jouit dans l'armée. Le général Duchaussoy, en défendant les Bernardines le matin; et en repoussant les insurgés, a jeté dans leurs rangs une terreur qui a paralysé l'émeute, en lui démontrant la fidélité de la troupe.

Maintenant que nous avons rendu à nos officiers-généraux l'hommage de la vérité, nous attendons que l'on fasse connaître les noms des militaires qui se sont distingués, pour les publier dans notre journal, et, dès aujourd'hui, nous citons MM. Gresy, colonel du 17 léger, et O Keeffe, colonel du 6e léger.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* du 20 juin.

Les rapports qui précèdent font ressortir d'une manière trop éclatante le noble élan des troupes, le digne exemple qui leur a été donné par les vaillants généraux qui les guidaient en personne, pour qu'il soit nécessaire de nous étendre à cet égard. Ici les faits parlent d'eux-mêmes, et chacun de nos lecteurs s'inspirera dans sa pensée à M. le général Magnan, commandant en chef provisoire de l'armée des Alpes, et qui marche de sa personne contre les barricades, le tribut d'éloges que méritent son intrepidité et son dévouement.

L'honorable général, malgré le commandement important dont il est revêtu, n'a pas hésité, dans cette grave circonstance, à se placer sous les ordres de M. le général Gemeau, commandant la division territoriale, et de donner ainsi le plus louable exemple de cet accord, pour le bien du service, qui doit toujours guider les chefs militaires.

Nous voyons avec bonheur aussi le brave 17e léger, dont les champs de bataille de l'Algérie ont si souvent vu briller la belle conduite, venger glorieusement l'échec d'un moment subi par celles de ses compagnies qui ont laissé surprendre leurs armes en faisceaux.

Nos regrets sincères sont acquis au malheureux officier qui n'a pas voulu survivre à ce déplorable événement. M. le capitaine Mortel, dont l'ancienneté de grade remontait au 2 janvier 1842, a prouvé par ses dernières pa-

roles qu'il avait un juste sentiment de l'honneur militaire. Sa mort est trop belle pour ne pas glorifier sa vie, n'eût-elle d'ailleurs pas d'autre illustration.

L'instruction du complot du 13 juin se poursuit avec une incessante activité par l'autorité judiciaire; le parquet est encombré tous les jours de témoins et de pièces de conviction. Tous les jours aussi on saisit de nouvelles pièces et on opère de nouvelles arrestations.

Les mouchards qui sont si nombreux parmi les anarchistes, ont mis la police sur la voie non seulement des projets des conspirateurs, mais ils lui ont fait connaître aussi, en grande partie, les noms de ses agents, les lieux de leurs réunions et les cachettes où on pouvait trouver leurs papiers; car il n'y a rien qui écrivasse comme les conspirateurs anarchistes.

Ces malheureux avaient tout écrit, tout organisé sur le papier; ils s'étaient occupés de la presse réactionnaire, eux qui déclament tant aujourd'hui au sujet de quelques casses d'imprimerie renversées chez les imprimeurs du *Peuple* et de la *Vraie République*. Il sera curieux, pour édifier le public, de faire connaître les délibérations qui avaient eu lieu dans les comités rouges, au sujet des journaux réactionnaires et la résolution qui fut adoptée en dernier lieu d'abandonner ceux-ci aux colères du peuple. « Nous nous tiendrons dans la neutralité la plus absolue, disait-on; si le peuple pardonne nous approuvons; s'il inflige le châtiment nous laisserons faire, nous nous bornerons à décréter la suspension indéfinie des feuilles coupables. »

Or, les feuilles coupables étaient: *Le Constitutionnel*, *l'Assemblée Nationale*, *le Dix Décembre*, *l'Union*, *le Corsaire*, *la Gazette de France*, *l'Ordre*, *la Patrie*, *l'Événement* (du soir), *le Courrier Français*, *le Journal du Peuple* (du soir), *le Charivari*, en raison de ses caricatures anti-socialistes, et encore d'autres.

Je vous assure que les journaux modérés des départements et leurs correspondants réactionnaires n'étaient pas oubliés.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République, en vertu de la loi rendue aujourd'hui, 13 juin, par l'Assemblée nationale;

De l'avis du conseil des ministres,

Arrête :

Art. 1er. — La publication des journaux *le Peuple*, *la République Démocratique et Sociale*, *la Vraie République*, *la Démocratie Pacifique*, *la Réforme* et *la Tribune des Peuples*, est suspendue.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé du présent décret.

Fait à l'Élysée-National, le 13 juin 1849.

L.-N. BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur, DUBOIS.

Nouvelles d'Italie.

La frégate à vapeur *Christophe-Colomb*, venant de Civitta-Vecchia, a mouillé le 19 au soir en rade de Toulon. Les nouvelles reçues par cette voie ne signalent encore aucun changement notable dans la situation de notre armée, mais elles indiquent cependant que les opérations du siège avancent toujours, et que, sans les extrêmes ménagements dont le général en chef veut user envers la ville et la population de Rome, le drapeau français flotterait déjà sur les murs de la capitale du monde chrétien.

Les deux fragments suivants de correspondance de Civitta-Vecchia, le premier du 16 et le second du 17, résument du reste les dernières nouvelles :

Le 16. — La brèche est ouverte; mais avant de monter à l'assaut, le général veut être sûr que les approches intérieures soient balayés de manière à éprouver le moins de dommage possible. Hier, 7 à 800 Romains ont fait une sortie et sont venus jusque dans la tranchée avec un acharnement incroyable. Ils ont été reçus sur notre terrain par deux compagnies (voltigeurs et grenadiers) du 36e de ligne, qui ont chassé les Romains avec une perte d'une centaine d'hommes. Les nôtres ont eu seulement des blessés. Je tiens ces détails de source directe.

Le 17, sept heures du matin. — Dans la journée du 14, dix-huit cents à deux mille Romains, appuyés par une pièce de canon, ont attaqué le Ponte-Moile. Nos braves soldats n'ont pas rompu d'une semelle. Leurs positions ont été maintenues. L'ennemi a cessé lui-même le combat, et le chef a demandé une trêve pour enterrer ses morts au nombre de 50 à 60. En résumé, tout continue à aller bien.

Turin, 19 juin.

L'Assemblée romaine, terrorisée par le triumvirat,

ne peut plus être considérée comme corps délibérant. Elle vote tout ce que le triumvirat lui commande; Mazzini et Garibaldi sont maîtres absolus. L'Assemblée romaine a donné un simulacre de réponse à la lettre du général Oudinot; elle refuse tout accommodement, bien à contre-cœur, car elle voit qu'il n'y a de salut que dans une capitulation honorable.

Le 13, à neuf heures du matin, le feu a commencé; la cannonade a duré tout le jour avec une vigueur sans égale. Vers neuf heures du soir, le feu du camp français a cessé pour reprendre à onze heures, et continue le 14, jusque dans matinée du 15, date des dernières nouvelles.

La brèche est ouverte, mais les Romains vont se porter en masse près de la porte San-Pancrazio où elle est pratiquée. Ce ne sera pas sans un vigoureux assaut qu'on se rendra maître de cette partie de la ville.

Il faut bien avouer que malgré les forfanteries des journaux romains, qui disent que la ville est pleine d'enthousiasme, les lettres particulières nous annoncent le contraire.

Ancone et Venise tiennent toujours.

Nouvelles de Rome.

Le gouvernement a reçu les dépêches suivantes :

Le général commandant en chef le corps expéditionnaire de la Méditerranée à M. le ministre de la guerre.

Villa-Santucci, 10 juin 1849.

Monsieur le ministre,

Par dépêche du 7 de ce mois, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître la marche des opérations du siège jusqu'au 6 juin inclus.

7 juin. — Dans la nuit du 6 au 7 on a débouché par un boyau, lequel sera détourné plus tard vers la batterie dirigée contre le bastion 6.

La communication couverte en arrière de la parallèle a été perfectionnée.

Les travaux entrepris à la villa Corsini, pour améliorer la position des troupes sur l'extrême gauche des attaques sont continués : il seront terminés le 8.

La tête du pont de San-Paolo sera également terminée et armée demain.

Dans la même nuit du 6 au 7, l'artillerie a commencé la construction d'une batterie (n° 4) en dehors de la tranchée, parallèlement à la face droite du bastion 6. Cette batterie a pour but de contre-battre ce bastion, et de battre en brèche l'escarpe, qui est découverte dans toute sa hauteur.

8 juin. — On a commencé le cheminement qui se rattache à la batterie, en le tournant du côté opposé pour le terminer par une place d'armes.

Tous ces travaux se sont faits sans qu'on ait perdu un seul homme. La journée a été employée à élargir la tranchée, à y établir des gradins; on a amélioré les positions.

Dans un des boyaux de droite serrant de près la place, une pièce ennemie a renversé deux gabions; un sergent du 2^e régiment du génie et un soldat du 36e, s'étant avancés pour les relever, ont été tués.

L'artillerie continue d'épaissir l'épaulement de la batterie n° 4; on fait les embrasures; 3 pièces arrivées dans la batterie n'ont pu être mises sur affût, par suite de la pluie qui a délavé le terrain.

La batterie n° 7 a réparé les dégradations causées par le feu de la veille.

De nouvelles pièces sont déjà démasquées sur le prolongement de la batterie n. 3, ainsi que deux batteries sur la rive gauche du Tibre, l'une près de St-Alexis, la seconde en avant du Testaccio. Cette dernière semble avoir pour but de jeter des feux sur les revers de Monte-Verde au moment du passage des colonnes de travailleurs et de gardes de tranchée.

9 juin. — On a débouché sur la gauche de la parallèle, près de St-Pancrace, et cette nuit on retournera cette communication par une place d'armes qui ira s'appuyer à la villa Corsini, si l'ennemi n'y met pas trop d'obstacles.

Un boyau de 100 mètres de longueur a été poussé des cheminement du centre vers la capitale du bastion 7. Ce travail fort important nous rapproche beaucoup de l'ennemi.

Cette nuit on essaiera une place d'armes qui s'étendrait parallèlement aux fronts d'attaque, à droite et à gauche de l'extrémité de la ligne.

Jusqu'à ce moment, l'ennemi laisse faire les travaux de nuit sans difficulté; tout s'exécute à la sape volante, et le jour on perfectionne ce qui a été fait la nuit.

Un sapeur a été blessé d'un coup de feu à l'attaque de gauche.

Le feu de la batterie n. 2 ne s'est pas prolongé, celui des batteries de la rive gauche ayant été de courte durée.

La batterie n. 3 n'a pas ouvert son feu. Un sous-officier de cette batterie a été blessé.

Dans la nuit du 8 au 9, l'épaulement de la batterie n. 4 a été terminé, le masque destiné à préserver la batterie des coups d'échappe a été épaissi; trois des pièces ont été amenées dans la batterie.

L'ensemble des pertes éprouvées dans les journées du

4 au 8 inclus se monte à 16 sous-officiers et soldats tués; le nombre des blessés est de 94, dont 4 officiers.

Les conditions sanitaires continuent à être des plus satisfaisantes. Le moral et l'ardeur des troupes sont toujours au-dessus de tout éloge.

Un violent orage a éclaté dans la nuit du 9 au 10, il n'a causé que des embarras et point de dégâts notables.

Agréés, etc.

Le général commandant en chef,

Signé : OUDINOT DE REGGIO.

L'agitation recommence à la Montagne comme avant le 13 juin. Loin de se repentir et de prendre les allures modérées qui conviennent aux vaincus, les factieux ou complices de factieux s'attachent autant qu'il est en leur pouvoir à insulter la majorité, à la faire sortir de l'admirable sang-froid où elle consent à se renfermer. M. Gambon, ce même M. Gambon qui expédiait de fausses nouvelles dans la Nièvre au moment des élections, s'exclame à tout propos et continue, à ce qu'il paraît, à vouloir arrêter le président de la République et envoyer les ministres à Vincennes. A chaque instant il proteste contre une nouvelle violation de la Constitution; il s'agit comme un énergumène, et, si on le laissait faire, il mettrait hors la loi le président, les secrétaires, les sténographes, les huissiers, l'Assemblée, la France et toute l'Europe monarchique.

Il y a en outre sur les bancs de la Montagne un certain citoyen Bouzat, de Brives-la-Gaillarde, qui est bien le plus insupportable braillard de nos 86 départements, et qui seconde parfaitement M. Gambon. Hier encore, toute une séance a été perdue en interruptions de toutes sortes, en éternelles motions d'ordres. Un Allemand qui s'appelle Savoie, qui donnait des répétitions d'allemand dans les salons de M. Robertson avant Février, et dont le suffrage universel dans le Haut-Rhin a fait un représentant, est venu pendant plus d'une heure dire qu'il voulait interpellier le ministère sur l'entrée des Prussiens, s'écriant que ceux qui n'écoutaient pas n'étaient pas Français, n'avaient pas le cœur français, n'avaient pas dans les veines une goutte de sang français!

En vérité, si la Montagne n'est pas bientôt bridée, nous le déclarons, il n'est pas possible que l'Assemblée législative marche ainsi pendant trois ans.

L'Assemblée nationale ne devait pas avoir aujourd'hui de séance publique. Aussi le Palais-Législatif était-il plongé dans un calme profond. Les représentants étaient réunis dans les bureaux pour y nommer trois commissions. La salle des Pas-Perdus étant débarrassée de ses hôtes habituels et méritait sérieusement cette fois son surnom de salle de la Paix.

Hier soir a eu lieu une réunion des représentants modérés, place Vendôme, sous les auspices de M. Dufaure. Cette réunion a pris le titre de Cercle constitutionnel; il s'est constitué définitivement. On a nommé M. le général de Lamoricière président; MM. le général Bedeau, G. de Beaumont et Paillet, vice-présidents, et MM. Oscar Lafayette et Pépin, secrétaires.

Le Cercle constitutionnel a pris la résolution d'appuyer le gouvernement, mais il s'opposera toujours à une certaine partie du cabinet, notamment à MM. Rulhières et Falloux qui veulent entraîner la France dans une voie politique dangereuse.

Les socialistes, s'il y a encore des socialistes, car il faudrait plutôt dire des pillards et des assassins, semblent vouloir reprendre quelque courage en voyant les convulsions fébriles dont les débris de la Montagne souillent la représentation nationale. Ils disent que la partie n'est que remise, et qu'une victoire qui leur a été enlevée par surprise et par entraînement, ne peut être considérée par eux comme décisive. C'est vous dire qu'ils nous menacent d'une reprise d'armes dans un temps plus ou moins prochain; ils se vantent d'avoir une force de 25,000 hommes à mettre en bataille contre l'ordre et le gouvernement.

En un mot, ils semblent compter sur une revanche; elle ne pourrait leur réussir que si le gouvernement la leur rendait possible par son peu d'énergie.

On annonce que la chambre du conseil pourra faire connaître sa décision dans le cours de la semaine prochaine. Tous les coaccusés du complot seront renvoyés devant la haute cour de justice; mais on ne pense pas qu'elle se réunisse à Bourges. Ce sera, dit-on, à Versailles que se tiendra sa session. On pense toujours que l'Assemblée législative rendra un décret pour soumettre à la déportation tous les individus qui ont été pris les armes à la main et qui n'étaient pas les chefs du complot. La haute cour se réunira, autant que les éléments de l'instruction le font prévoir, du 5 au 10 août prochain, à Versailles. Elle tiendra ses séances dans une partie des anciens bâtiments de la couronne qui seraient appropriés à cette destination.

Le ministère de l'instruction publique vient de nommer une commission chargée d'étudier la situation de l'enseignement religieux dans les collèges et dans tous les établissements universitaires, et d'y indiquer toutes les améliorations qui peuvent y être apportées. Cette commission se compose de sommités appartenant à toutes les branches de l'enseignement.

Le gouvernement vient de charger le conseil d'état d'élaborer un projet de loi sur la déportation. Le projet sera présenté prochainement à l'Assemblée nationale législative.

On a distribué une proposition de M. Leclaudure, relative à la levée de l'état de siège de la ville de Paris. L'auteur de ce projet pense que cette mesure, nécessaire au moment où elle a été ordonnée, ne l'est plus aujourd'hui que tout est entré dans l'ordre.

Les bureaux examineront prochainement une proposition de M. Druet-Desvaux, tendant à abroger le dernier paragraphe de l'article 35 de la loi électorale.

On a distribué une proposition de M. Monet (Meurthe) tendant à nommer une commission chargée d'étudier et de proposer à l'Assemblée nationale les améliorations que réclame le régime pénitentiaire.

CHRONIQUE PARISIENNE.

On annonce une fête splendide pour jeudi soir au palais de l'Élysée national, chez M. le président de la République.

— Les malfaiteurs ou les imprudents mettent encore le feu dans les bois qui entourent Paris. Presque tous les jours on est obligé d'en éteindre à Boulogne et à Vincennes.

— Deux bataillons du 14^e léger viennent de partir pour l'Alsace où ils formeront le noyau d'un corps d'observation.

— M. Carlier, directeur, à Paris, de la police de sûreté, va, dit-on, partir pour Lyon, chargé d'une mission du gouvernement.

— On sait que la princesse Belgiojoso craignant que ses biens ne fussent saisis en Lombardie par le gouvernement autrichien en a fait une donation à M. Considérant; mais comme M. Considérant est compromis en ce moment dans les affaires du 13 juin, la fortune de la princesse Belgiojoso pourrait bien servir à payer les frais du procès qui s'instruit en ce moment.

— Voici, à ce qu'on nous affirme, le motif de l'arrestation de M. Dauphin, colonel de la 7^e légion de la garde nationale de Paris :

« Le 13 mai, la manifestation, composée des représentants, des artilleurs et de la foule des socialistes, était partie du Palais-National et passait par la rue Montesquieu pour se rendre au Conservatoire. M. le colonel Dauphin, marchait en tête du cortège, tenant l'épée haute à la main et proférant des cris anarchiques. M. Ledru-Rollin, qui venait derrière et qui était poussé par Boichot et Battier et les artilleurs, criait sans cesse comme pour s'étourdir : vive la République ! Il avait l'air d'être agité par la fièvre. M. Dauphin conduisait le cortège. Ce serait le motif pour lequel il était poursuivi. »

— Avant-hier, au cours de chimie de la Faculté, une expérience extrêmement intéressante a été faite en présence de plusieurs membres de l'Académie et de beaucoup d'autres savants et d'industriels. Il s'agissait de démontrer, d'après les travaux de MM. Liévenais, de Bordeaux, et du docteur Berhardt, que la décomposition en vase clos du marc de raisin et de la lie de vin donnait lieu à un dégagement de gaz hydrogène carboné dont les qualités supérieures peuvent faire espérer qu'il remplacera avec avantage le gaz extrait de la houille et de la résine.

Une livre de marc de raisin desséché, mise dans une corne incandescente, a fourni, en moins de 7 minutes, 200 litres de gaz hydrogène carboné. Ce gaz, conduit dans un bec, a brûlé avec une lumière d'une blancheur et d'une vivacité éclatantes. Il est entièrement dépourvu d'odeur, et l'on peut donner à la flamme une élévation très grande sans qu'elle fournisse de fumée.

Une seconde expérience faite avec de la lie de vin desséchée a donné un résultat tout aussi satisfaisant. Par ce moyen facile, chacun pourrait à domicile, et presque sans frais, fabriquer le gaz dont il a besoin.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 19 juin.

M. Laclaudure parle des journaux suspendus, et il soutient que cette suspension cause le plus grand tort à plusieurs familles qui vivent de cette industrie. Il termine en demandant l'urgence pour sa proposition.

M. DUFAYE. Nous savons que l'état de siège est une mesure d'une gravité extrême; aussi nous nous empressons d'en proposer la suppression dès que les circonstances nous le permettront, dès que nous serons con-

vaincus que le maintien de la paix publique ne sera pas mis en danger. Quant aux journaux suspendus dont il est question, nous ne ferons cesser la mesure qui les frappe que lorsque nous serons convaincus qu'ils ne pourront plus reproduire l'appel au peuple sans exciter de nouveaux désordres. Or, nous n'avons pas cette conviction. (Très bien ! très bien !)

L'Assemblée, consultée, décide qu'il n'y a pas urgence. M. Savoie demande l'autorisation d'interpeller le gouvernement sur les affaires étrangères. (Cris, tumulte prolongé.)

Après une incroyable scène de vacarme et d'interruption, l'Assemblée décide, par 362 billets blancs contre 151 bleus, que les interpellations auront lieu lundi.

M. le ministre des finances dépose un projet de loi portant règlement définitif du budget de 1847. L'ordre du jour appelle la vérification des élections de la Loire. La discussion est renvoyée à jeudi. Pas de séance demain mercredi.

La séance est levée.

Nouvelles des départements.

Avant-hier, un habitant de la commune de St-Mards-en-Othe a été arrêté sous l'inculpation d'avoir fabriqué de la poudre fulmi-coton; puis il a été amené à Troyes par la gendarmerie, et vu l'état de siège de la première division militaire, cet individu a été mis à la disposition de M. le général commandant le département de l'Aube.

— On nous écrit du Petit-Mesnil, 18 juin :

« Encore le tocsin qui répand l'alarme dans toute la vallée de Brienne ! Et toujours c'est Brienne-la-Vieille qui est le théâtre de l'incendie ! Aujourd'hui 18 juin à minuit, trois maisons sont encore la proie des flammes ! »

« Je ne saurais vous exprimer, M. le rédacteur, l'indignation, qui soulève nos populations et la frayeur qui agite les cœurs honnêtes de ce malheureux pays. »

« C'est le quatrième sinistre, sur les cinq qui ont eu lieu, qui présente des signes assez frappants de malveillance. La réprobation publique est unanime contre certains hommes. Serait-ce l'impunité qui aurait jusqu'ici encouragé le crime ? L'œil de la justice ne veille-t-il plus sur nous pour nous protéger ? »

— Le 14 du courant, à 9 heures du soir, des manifestations déplorables ont eu lieu à Narbonne.

Des rassemblements nombreux ont parcouru les rues vociférant des cris et des chants séditieux. Le préfet, le juge d'instruction et plusieurs citoyens honorables ont été atteints de coups de pierres.

L'autorité a dû recourir à la force, et les perturbateurs ont été repoussés. L'ordre est rétabli. Nous attendons de plus amples détails.

NOUVELLES LOCALES.

Les renseignements que nous avons publiés, hier, sur l'entrée de M. Ledru Rollin dans le territoire suisse, nous sont arrivés trop tard pour que nous ayons pu faire disparaître de nos chroniques parisiennes le bruit qui annonçait le départ du fameux tribun pour l'Angleterre par la voie d'Ostende.

Nous avons lieu de croire exactes les informations de notre correspondant de Bellegarde; elles concordent avec une lettre qui nous parvient aujourd'hui de Genève et qui annonce l'arrivée de M. Ledru-Rollin dans cette ville.

Le postillon qui l'a conduit de La Voûte à Bellegarde disait que la chaise de poste était bien lourde à mener, mais qu'il n'épargnait pas les pour-boire.

— Les saisies d'armes et les arrestations continuent.

On parle de la formation prochaine des conseils de guerre, ils débiteront par le jugement des soldats pris dans les rangs des insurgés.

— Tous les cafés de la Croix-Rousse situés sur la Grande-Place, dans la Grande-Rue et les rues les plus voisines, ont été fermés par ordre de l'autorité supérieure.

— Les rassemblements de femmes et d'enfants grossissent tous les jours aux abords de l'Hôtel-de-Ville. Mères, épouses et filles sont là, guettant l'instant où les insurgés, après avoir subi leur interrogatoire, sont mis en liberté. Ne pouvant fléchir la consigne des soldats ou des gardiens, ces malheureuses font passer aux prévenus, par l'entremise des sœurs de la Marmite, les quelques petites douceurs dont elles peuvent disposer. Ces saintes filles mettent, à remplir cette pieuse mission, un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

— Parmi les populations environnantes qui étaient toutes disposées à pactiser avec l'émeute, on cite la garde nationale de Neuville-sur-Saône. Ses intentions

hautement avouées en entendant le bruit de la canonnade, étaient de marcher sur Lyon et de se joindre aux socialistes. La prudence seule a arrêté l'élan de ces honnêtes défenseurs de l'ordre.

Nous espérons que des gardes nationales aussi bien disposées seront dissoutes.

— Un nouveau convoi de prisonniers, en tête desquels on remarquait plusieurs élèves de l'École vétérinaire, est parti hier soir de l'Hôtel-de-Ville, escorté, comme les précédents, par de forts détachements d'infanterie et de cavalerie.

Il se dirigeait vers le fort La Motthe.

— Neuf militaires, la chaîne au cou, conduits par la gendarmerie, traversaient hier, sur les deux heures, la place Bellecour. La plupart appartenaient au 17^e léger. Arrêtés sur diverses routes, on les ramenait à la prison Saint-Joseph pour répondre de leur conduite et de leur fuite.

— Par arrêté du président de la République, en date du 19 juin 1849, M. Loyson, premier avocat-général près la cour d'appel de Lyon, a été nommé président de chambre à la même cour, en remplacement de M. Achard-James, décédé.

— En 1830, lors du sac de Notre-Dame, à Paris, et de la dévastation de St-Germain-l'Auxerrois, les révolutionnaires d'alors disaient : « Laissez passer la justice du peuple ! »

En présence des projets insensés et avortés de la Montagne et des scènes de la Croix-Rousse, nous pouvons dire à notre tour : « Laissez passer la justice de Dieu ! »

— Mardi, vers six heures du soir, un certain émoi s'est manifesté sur la place des Terreaux et aux abords de l'Hôtel-de-Ville. Bientôt les curieux ont eu l'explication de cette émotion : une colonne de prisonniers, marchant quatre de front, escortée par la troupe de ligne, est sortie par la grande porte.

Voici quel était l'ordre du cortège : en tête et en queue, un détachement de hussards, le sabre à la poing, et un autre d'infanterie; de chaque côté, une haie de fantassins et de cavaliers alternant ensemble.

Cette troupe s'est dirigée par les quais du Rhône vers le pont de la Guillouère, qu'elle a traversée, se rendant au fort de la Vitriolerie.

Avant-hier, une nouvelle colonne, composée d'environ 100 insurgés, a été également extraite des caves de l'Hôtel-de-Ville, et conduite à la prison du Palais-de-Justice.

La foule, qui se pressait hier et avant hier sur le passage de ces hommes à figures sinistres, est restée silencieuse et ne s'est livrée à aucune démonstration pour ou contre ces misérables.

— On a parlé de soldats égorgés dans un puits situé sur les hauteurs du quartier de l'Ouest. Ce bruit est démenti ce matin. On présume que ce qui a donné lieu à cette sinistre nouvelle, c'est l'assassinat de deux militaires trouvés morts près de Loyasse.

— M. Bonneville, capitaine de cavalerie, en retraite, natif de Villeneuve, venant de Besançon, où il était domicilié, a trouvé la mort le 18, dans la soirée. Son cadavre a été trouvé percé de trois balles.

On présume que c'est lui qui s'était avancé près des sentinelles de la Croix-Rousse, malgré les cris : Au large ! répétés à plusieurs reprises.

— On nous rapporte que dans la journée d'hier, sur la place Louis XVIII, un soldat a été assassiné en plein jour.

— Un insurgé nommé Ballan, Guillaume, journalier, de St-Symphorien-d'Ozon, marchait péniblement dans la rue. Arrivé dans la rue St-Dominique, il entra chez M. Lacouture, demandant du secours et se disant atteint d'une balle qu'il aurait reçue à la Croix-Rousse, vendredi dernier. Le commissaire de police a été averti; on l'a transporté à l'hôpital, où il est consigné.

— D'après un arrêté, en date du 18, M. le commissaire de police du quartier des Célestins a signifié aux cafés chantants que les chants et la musique sont interdits dans leurs établissements.

— Les cuirassiers qui ont bivouaqué dans la campagne, pendant la nuit du vendredi au samedi, entre Ecully et Limonest, n'ont pas été mieux reçus par les habitants de ces cantons que les soldats du 6^e léger ne l'ont été à Reilleux.

Il est pénible d'avoir à enregistrer de pareils actes d'inhumanité et de défection vis-à-vis les soldats de notre brave armée. C'est la honte de nos campagnes !

— Miribel a reçu mardi la visite des dragons et d'un détachement du 56^e de ligne. Les perquisitions opérées dans cette commune ont amené la saisie d'une grande quantité de fusils; une quinzaine d'in-

...ont été arrêtés. Parmi les prisonniers se faisait remarquer un militaire que trois agents de police suffisaient à peine à contenir. Le docteur Q..., un des chefs de la bande insurrectionnelle qui s'était portée en Savoie l'an dernier, a été dirigé immédiatement sur Lyon.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Présidence de M. d'Averton, conseiller; accessaires, MM. Durand et Gregorj.

Audience du 12 juin.

Par suite de la vente d'un fonds de limonadier, aux Brotteaux, le sieur Sanaoze reçut, en paiement, du nommé Blaffard, des billets pour la valeur de 3,000 f. L'un des deux billets échus fut remboursé par la veuve Durand. Le second était endossé par Payet; celui-ci, étant poursuivi, déclara que le billet était faux.

Le nommé Blaffard, convaincu du fait par les experts, a été déclaré coupable.

Le jury, ayant admis des circonstances atténuantes, la cour a condamné Blaffard à cinq années d'emprisonnement.

Ministère public : Onofrio, avocat général.
Défenseur : Me Sigaud.

Audience du 13 juin.

Affaires du journal le *Republicain* pour délits de presse, dont nous avons rendu compte dans nos nouvelles locales.

Audience du 14 juin.

On se souvient que le 13 mai, au moment où les citoyens venaient déposer dans l'urne leurs bulletins électoraux, M. Villeneuve, commissaire de police de la Métropole, qui était en tournée dans les salles du Palais de Justice, aperçut une figure qui ne lui était pas inconnue.

A l'appel du nom de Moria, le souvenir lui revint que cet homme électeur n'était rien autre qu'un mendiant savoyard, déjà condamné à 14 ans de détention pour différents vols.

Arrêté sur le champ, cet accusé avait à répondre d'un vote illégal, en dépit de sa qualité de savoyard et de ses 14 ans de prison.

M. Falconnet a soutenu l'accusation avec énergie. M^e Lançon a présenté la défense.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Moria a été condamné à quinze jours d'emprisonnement.

Une seconde affaire de fraude électorale a été jugée dans cette même audience. Le nommé Benoit, concierge, avait cru devoir voter pour l'un de ses locataires. Malgré ses dénégations, le jury le déclarant coupable, avec circonstances atténuantes, le condamne à 3 mois de prison.

Défenseur, M^e Boulo.

Séance du 15 juin.

Encore une fraude électorale. Goussard, ouvrier chapelier, délégué par l'un de ses camarades, Jean Hurbin, absent de Lyon, vient pour voter avec la carte de ce dernier. Reconnu par un agent pour n'être point Jean Hurbin, au lieu d'avouer ce qu'il en était, il prétend être le véritable électeur de ladite carte.

Les circonstances atténuantes sont encore venues en aide au nommé Goussard, qui a été condamné à 45 jours d'emprisonnement, et à l'interdiction, pendant deux années, du droit d'élire et d'être élu.

Ministère public : Falconnet, avocat général.
Défenseur : Me Thibaudier.

Venaient ensuite les nommés Moulin, tisserand; et Antoine Million, ouvrier bottier, tous deux fondateurs des plus fougueux du club Chabral. Ils comparaissent devant le jury pour répondre des discours violents qu'ils y avaient tenus, et dont le commissaire de police du quartier avait eu soin de dresser acte.

Le premier, malgré ses dénégations énergiques, reconnu coupable du délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, a été condamné à un mois de prison.

Un verdict d'acquiescement prononcé en faveur d'Antoine Million, l'a rendu immédiatement en liberté.

Ministère public : M. Falconnet, avocat général.
Défenseur : M^e Thibaudier.

Audience du 16 juin.

Les bons antécédents de Fage, sa bonhomie, l'aveu instantané de sa faute; — il avait aussi voté pour un autre, — ont déterminé le jury à user de la plus grande indulgence à son égard.

Il a été acquitté.
Ministère public : M. Onofrio.
Défenseur : Me Boussan.

Audience du 18 juin.

Délit de presse. Le *Peuple souverain* et le sieur Gustave Naquet, son correspondant de Paris; affaire remise à vendredi prochain.

NOUVELLES ETRANGERES. ALLEMAGNE.

On nous mande de Carlsruhe (grand duché de Bade) : Nous recevons de Mannheim l'heureuse nouvelle que les nôtres ont de nouveau battu les Hessois et leur ont pris des canons ainsi que beaucoup de chevaux mecklembourgeois, près de Gross-Sachsen et Schriesheim.

AUTRICHE. — VIENNE, 14 juin. — Des lettres de Dulken, en date du 10 courant, nous apprennent que le général Dembenki a été destitué et remplacé par le chef magyare Aristide Descovffy.

On reçoit des nouvelles de la frontière polonaise du 10 juin, qui assurent que le gros des gardes russes a fait subitement halte dans sa marche vers le sud; on ajoute même qu'une partie des gardes qui n'avait atteint que les environs de Kerans, était retournée à marches forcées à St-Petersbourg.

Les nouvelles de la Hongrie sont pour ainsi dire sans intérêt.

Les journaux de Vienne seulement font mention que les troupes impériales et russes, s'élevant à environ 300,000 hommes ensemble, font leurs dispositions pour attaquer les Hongrois sur tous les points à la fois; mais on ne cite pas le jour où cette attaque doit avoir lieu.

Les nouvelles de Berlin disent que le congrès prend une autre physionomie, que M. de Radowitz se retire pour le moment et que M. de Canitz y représente la Prusse, M. de Jeskan la Saxe, M. de Wangenheim le Hanovre, et un autre diplomate Bade.

On écrit de Francfort, le 16 :

On a reçu ce matin du lieutenant-général de Peucker un rapport daté de Weinheim, 15 juin, 9 heures du soir, et d'après lequel son corps s'est avancé hier matin sur deux colonnes, l'une par la Bergstrasse, l'autre de Fürth, pour faire une attaque concentrée contre Weinheim.

On a entrepris simultanément sur le flanc droit une reconnaissance vers Mannheim par Kæferthal.

Le flanc gauche était couvert par une colonne latérale qui s'est avancée par l'Odenwald et par le Neckar supérieur. L'ennemi a été rejeté sur tous les points.

La position importante de Ladenbourg est prise, et, de la sorte, les communications par le chemin de fer sont rétablies jusqu'au Neckar.

Le front de l'armée s'est avancé jusqu'à Grossachsen, et à la tombée de la nuit les troupes avaient occupé Weinheim, Birnheim, Heddesheim, Ladenbourg et Grossachsen.

Pendant une marche de quinze heures, les troupes ont rivalisé de courage et de persévérance et ont montré un esprit d'union et de concorde qui est au-dessus de tout éloge.

Les communications sont rétablies jusqu'à Hombourg, et il est probable qu'elles le sont aussi de Hombourg jusqu'à la frontière de France.

Les troupes prussiennes qui sont entrées dans le Palatinat de Saarbrück, St-Wendel, Krenznach, Alzey et Worms se concentreront aujourd'hui près de Dürkheim et de Neustadt. Ainsi la plus grande partie du Palatinat est délivrée des corps français.

On écrit de Kaiserslautern, 13 juin :

Le prince de Prusse était arrivé auprès des troupes avant l'engagement de Kirchheim Bolanden. Il était accompagné du prince Frédéric Charles de Prusse (fils du prince Charles), qui a pris part à l'engagement et est resté au bivouac jusqu'au lendemain matin, entretenant avec les soldats à la grande joie de ceux-ci.

On mande de Heidelberg, le 10 juin, que les Hessois ont été battus ce matin derrière Ladenbourg, on leur a fait beaucoup de prisonniers.

On écrit de Varsovie, le 14 juin :

Hier soir, l'empereur de Russie est parti pour Cracovie accompagné du grand-duc Constantin, du prince Paskewitsch et de plusieurs aides de camp.

La nouvelle du rétablissement et de la réunion de la Pologne sous la souveraineté russe semble se confirmer. On dit que cette affaire a été discutée entre l'empereur Nicolas et l'empereur d'Autriche, lors du séjour de S. M. à Varsovie. L'empereur Nicolas veut concentrer toutes les parties de la Pologne pour en faire un boulevard avancé contre le progrès de la révolution européenne.

Nouvelles de la Hongrie.

La *Gazette de Vienne* du 13 publie un rapport officiel sur la victoire remportée, le 7, par le ban Jellachich aux retranchements roumains.

On lit entre autres dans ce rapport :

« Un bataillon du régiment Tierzky et deux bataillons de hussards ont été presque complètement tués en pièces. Les Magyars ont perdu 500 tués, nous leur avons fait 250 prisonniers, tous grièvement blessés. Un grand nombre de soldats légèrement blessés se sont enfuis au moyen de voitures qu'on leur avait envoyées de Neuzatz. Une grande partie des fuyards, auxquels on avait coupé la retraite vers Neuzatz, ont été dispersés dans les marais de Jarek.

« On peut évaluer à quinze cents hommes la perte de l'ennemi.

« Notre armée n'a perdu que deux tués et dix ou douze blessés.

« A la sortie des Magyars de Péterwarden, repoussée par le corps de siège, les insurgés ont perdu 60 tués et 400 ou 450 blessés; notre perte a été de 4 officiers et 81 soldats tués, de 3 officiers et 168 soldats blessés. »

Suivant des nouvelles dignes de foi, le ban a poursuivi jusque près de Thérésopol les Magyars défaits aux retranchements roumains, et a dispersé complètement les forces principales des insurgés.

Les troupes impériales s'étaient avancées dans le comitat de Neutra, jusqu'à Schintau, vis à vis de Szerec, tandis que les insurgés se concentraient près de Soponya, en grand nombre. (On parle de 70,000 hommes.) Le 6, les Magyars s'avancèrent et forcèrent les impériaux de se retirer devant leurs forces bien supérieures. Les Autrichiens se retirèrent vers la Waag, qu'il parvinrent à franchir.

Les impériaux sont dans une position très avantageuse dans le comitat de Trentschin; ils sont à Ban et les Hongrois à Zsarabsceth.

Nouvelles diverses.

Un événement dont les causes sont encore environnées de mystère, et qui, dans son ensemble, paraît devoir être attribué à un crime, vient de se passer près de Paris.

Une jeune fille d'environ sept ans, appartenant à des habitants de Clamart, étant sortie, il y a quelques jours, hors du village, ne reparut plus. Ses parents, désolés, ne cessèrent depuis ce moment de faire des recherches, et sa mère et son frère parvinrent, à avant hier, à découvrir son corps dans l'intérieur du bois de Meudon. Ce corps, dont la mort paraissait dater du jour de la disparition de cette enfant, était sous la voûte d'un aqueduc qui peut avoir six ou sept mètres de longueur, et il reposait vers le milieu de la voûte.

La mère remarqua tout d'abord que l'enfant n'avait plus ses boucles d'oreilles, et cette circonstance lui fit supposer que sa fille avait été assassinée à la suite d'un vol.

L'autorité, qui déjà était instruite de la disparition de Louise Hénaut, se transporta immédiatement au près du cadavre. Le maire de Clamart s'était fait accompagner de M. Guilleau, docteur en médecine. Celui-ci, après examen, ne découvrit aucune trace de violence sur l'enfant; seulement certains indices pouvaient faire admettre que la mort avait été le résultat d'une grande frayeur.

On suppose que cette petite fille qui, le jour de sa disparition, a cessé d'être vue à partir de huit heures du soir, aura été rencontrée par un individu qui aura eu envie de ses boucles d'oreilles, et, pour la voler plus sûrement, l'aura attirée vers le bois de Meudon. On pense encore que la malheureuse enfant, en se voyant dépourvue des ornements auxquels elle attachait sans doute beaucoup de prix, et impressionnée d'ailleurs par cette attaque inattendue, aura dû éprouver un grand saisissement et se trouver mal. Alors, en admettant toujours ces conjectures qui, jusqu'ici, semblent probables, le voleur, effrayé lui-même, et craignant d'être surpris, aurait transporté l'enfant jusqu'à l'endroit où on l'a trouvée.

En supposant ensuite que Louise ait repris ses sens au bout d'un temps plus ou moins long, elle a pu mourir de terreur en se retrouvant au milieu de l'obscurité sous une voûte humide, dont elle ne pouvait apercevoir l'issue. Quoi qu'il en soit, la justice recherche activement l'auteur de ce crime, mais jusqu'ici aucun indice n'est venu le signaler à la vindicte publique.